

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 11 décembre 2023

### **« Mon kaz, pa la kaz moustik ! » : Ne laissons pas les moustiques s'installer chez nous.**

**Avec l'arrivée de l'été austral, les pluies associées aux fortes chaleurs créent des conditions favorables au développement des moustiques, vecteurs de maladies comme la dengue, le chikungunya,...**  
**Avec « Mon kaz, pa la kaz moustik ! », dès le 11 décembre, l'ARS La Réunion lance une nouvelle campagne de communication. Objectif : inciter la population à appliquer les gestes de prévention, déjà bien connus de tous, pour lutter contre les moustiques, en vidant ou en protégeant tout ce qui peut contenir de l'eau autour de chez soi.**

### **Contexte**

Les moustiques de type *Aedes albopictus* transmettent des maladies (dengue, chikungunya...). Certaines formes de ces maladies peuvent être très graves, amenant à des hospitalisations voire des décès.

Avec l'arrivée de l'été austral, les conditions climatiques (pluies, chaleurs) sont favorables au développement des moustiques et laissent craindre une recrudescence des maladies vectorielles.

En 2023, la circulation du virus a été faible et n'a concerné globalement que le sud de l'île.  
A noter cette année, le retour du sérotype 2 (après 2 années de présence exclusive du sérotype 1).

Les équipes de la lutte anti-vectorielle de l'ARS mènent des actions de sensibilisation auprès de la population, en lien avec les partenaires communaux et associatifs, pour lutter contre la propagation des virus.

Toutefois, la lutte contre les moustiques est l'affaire de tous et le moyen de prévention le plus efficace reste la mobilisation du plus grand nombre dans l'élimination des gîtes larvaires au quotidien.

## La campagne « Mon kaz, pa la kaz moustik ! »

### Objectifs de la campagne

Lancée le 11 décembre 2023, cette nouvelle campagne de prévention a pour objectif de **rappeler à la population les gestes simples à appliquer** pour empêcher les moustiques de s'installer dans son jardin, sa cour, sur son balcon... :

- **Vider les récipients contenant de l'eau stagnante** (coupelles, seaux, plantes qui retiennent l'eau, pneus usagés, encombrants...)
- **Entretenir les gouttières**
- **Jeter les déchets verts** en respectant les jours de collecte
- **Contrôler et couvrir les réserves d'eau** (citernes, collecteurs d'eau de pluie...)
- **Couvrir et vidanger les piscines non utilisées**

### Les outils de communication

La campagne de communication « **Mon kaz, pa la kaz moustik !** » se décline de décembre 2023 à janvier 2024 :

- **un spot radio**
- **une affiche** à destination des partenaires
- **une capsule vidéo** sur les astuces pour lutter contre les moustiques, diffusée sur plusieurs canaux (TV, sites d'information, cabinets médicaux, pharmacies, cinéma)
- **une vidéo avec le témoignage d'un habitant qui reçoit la visite des agents de l'ARS** à son domicile, relayée sur le site internet et réseaux sociaux de l'ARS
- **des astuces anti-moustiques** postées sur les réseaux sociaux de l'ARS
- **des encarts presse**



Retrouvez tous les supports de communication  
sur le site internet de l'ARS La Réunion :

[Cliquez ici](#)

## Un numéro vert pour vous informer

Prévention, infos, conseils



Appel gratuit depuis un poste fixe

Ce numéro vert (0800 110 000) est à la disposition de la population pour des informations sur :

- Les moustiques et les maladies qu'ils transmettent,
- Les conseils de prévention,
- Les modalités d'intervention du service Lutte anti-vectorielle de l'ARS

### AUTRES RECOMMANDATIONS POUR LUTTER CONTRE LES MOUSTIQUES

- **Se protéger des piqûres de moustiques (répulsif, moustiquaire...)** ; et continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement
- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la maladie
- **Si vous êtes malade :**
  - **continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé,
  - **consultez votre médecin traitant ou en son absence un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**